



# URPS CD

CHIRURGIENS-DENTISTES  
OCCITANIE



Représenter et accompagner  
les **4 000 chirurgiens-dentistes**  
libéraux de la région.



Créée dans le cadre de la Loi Hôpital Patients Santé Territoires le 2 juin 2010, l'URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) chirurgiens-dentistes est une association qui représente l'ensemble des 4 000 chirurgiens-dentistes libéraux d'Occitanie.

Partenaire incontournable de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie, l'URPS est un interlocuteur privilégié en matière de santé et d'organisation des soins bucco-dentaires.

Au quotidien, elle accompagne les chirurgiens-dentistes libéraux de l'ensemble de ses départements qui exercent chaque jour leur métier avec passion pour une meilleure prise en charge de leurs patients.

## MISSION PRINCIPALE

L'URPS chirurgiens-dentistes a pour principale mission de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé en Occitanie. Elle participe notamment :



À la **préparation et mise en œuvre** du projet régional de santé.



À la **mise en œuvre** du développement professionnel continu.



À l'**organisation de l'exercice professionnel**, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice.



À l'**analyse des besoins de santé et de l'offre de soins**, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins.



À la **mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens** avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins-déploiement et l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés.



Aux **actions dans le domaine des soins**, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.

## NOS ACTIONS

Face aux évolutions constantes de l'exercice de la chirurgie bucco-dentaire, l'URPS Occitanie accompagne les praticiens libéraux. Elle :



Interpelle régulièrement l'ARS sur les réalités et les difficultés de terrain, rencontrées chaque jour par les chirurgiens-dentistes Occitans. Parmi les sujets récurrents : la permanence des soins, la continuité des soins, la prévention, l'éducation thérapeutique...



Aide les chirurgiens-dentistes libéraux à s'adapter à leur exercice professionnel, en dispensant, par exemple, gracieusement des formations à l'utilisation du Meopa.



Soutient financièrement les organismes de formation continue (agrés CNFCO) pour l'organisation de formations hors du champ des formations du DPC. Ainsi, elle œuvre pour proposer dans l'ensemble des départements qu'elle représente des formations libres et volontaires aux chirurgiens-dentistes et à leurs collaborateurs.



Accompagne les chirurgiens-dentistes libéraux dans l'amélioration de leurs pratiques professionnelles, notamment par l'envoi régulier de recommandations (urgences médicales, prévention des infections, ...) et supports réglementaires.



Participe à l'expérimentation de «télé-dentisterie», baptisée «e-dent» pour favoriser l'accès aux soins dentaires des populations fragilisées via la télémédecine, notamment aux résidents d'Ehpad, aux personnes handicapées en établissement et aux détenus. A cette fin, elle a notamment participé aux expérimentations dans le libéral.



Apporte une aide financière aux chirurgiens-dentistes sinistrés en cas de catastrophes naturelles (inondations) ou sanitaires (Covid). Sur ce dernier point, la recherche et l'achat d'équipements de protection individuelle ont permis que les gardes soient assurées en toute sécurité dans toute la région et que les praticiens puissent reprendre leur activité dès le déconfinement.



## Une équipe à votre service

Les représentants de l'URPS sont des professionnels de santé exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel.

Ils pratiquent tous la chirurgie-dentaire au quotidien, en Occitanie et ainsi apportent leur vision réaliste de l'exercice libéral dans toute sa diversité.

En 2015, ils ont été élus par les 4.000 chirurgiens-dentistes libéraux conventionnés à partir des listes validées par les 3 syndicats nationaux représentatifs de l'époque, à savoir : Les CDF, la FSDL associée au Syndicat des Femmes Chirurgiens-Dentistes (SFCD) et l'U.D. Pour les élections à venir, la CNVE (Commission Nationale de Vote Electronique) validera les syndicats représentatifs dans la région Occitanie.

# VOS REPRÉSENTANTS

Les dernières élections, le 7 décembre 2015, ont abouti à une assemblée générale composée de **18 membres élus** :

9

membres  
CDF

- Daniel Armandet (30)
- Bernard Briatte (66)
- Jean-Luc Bueno (82)
- Jacques Fabre (81)
- William Hebrard (34)
- Philippe Jourdan (31)
- Clifford N'Guyen (46)
- Jérôme Salefranque (09)
- Sylvie Verdin (11)

6

membres  
FSDL

- Vincent Bermond (31)
- Brigitte Meillon (31)
- Emmanuel Mestre (12)
- Pascal Paloc (31)
- Patrick Solera (31)
- Dominique Villa (34)

3

membres  
U-D

- Robert D'Ambra (30)
- Alain Dary (31)
- Nicolas Pernin (34)

Ces 18 membres élus s'organisent et œuvrent au sein de l'URPS pour faciliter l'exercice des chirurgiens-dentistes libéraux au quotidien.

Parmi eux est issu un bureau composé de 6 membres :

Président : Bernard Briatte (66)

Vice-Président : Philippe Jourdan (31)

Secrétaire Général : Sylvie Verdin (11)

Secrétaire Général Adjoint : Nicolas Pernin (34)

Trésorier : Jérôme Salefranque (09)

Trésorier Adjoint : Daniel Armandet (30)

# L'URPS CHIRURGIENS-DENTISTES OCCITANIE EN QUELQUES CHIFFRES

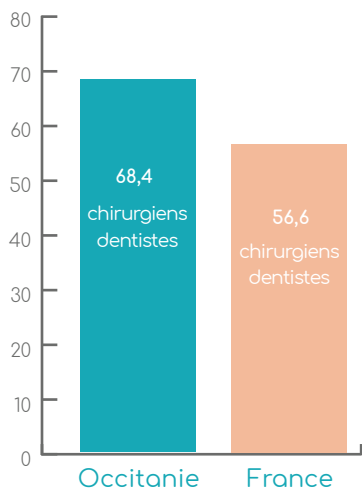
Elle représente aujourd'hui près de 4 000 praticiens répartis au sein de 13 départements. Les collectivités territoriales concernées sont l'Ariège, l'Aude, l'Aveyron, le Gard, la Haute-Garonne, le Gers, l'Hérault, le Lot, la Lozère, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Tarn, le Tarn-et-Garonne.

4 000

praticiens répartis au sein de  
13 départements

5 845 102

habitants en Occitanie  
(2017)

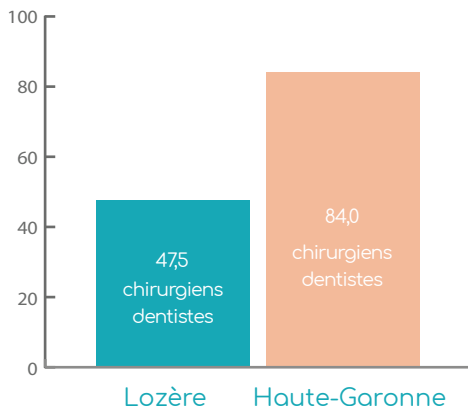


Néanmoins la densité en Occitanie reste bien supérieure à celle observée au niveau national :

68,4 chirurgiens-dentistes libéraux pour 100 000 habitants en 2017 versus 56,6 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants en France métropolitaine.

On assiste depuis le début des années 2000 à une baisse de la densité des chirurgiens-dentistes libéraux en Occitanie.

Le département le moins bien couvert est la Lozère avec 47,5 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants. A l'opposé, la Haute-Garonne bénéficie du plus grand nombre de chirurgiens-dentistes par habitant (84,0 pour 100 000 habitants).



L'URPS chirurgiens-dentistes Occitanie est une instance au service des chirurgiens-dentistes.

Les URPS sont entièrement financées par les chirurgiens-dentistes libéraux via une cotisation obligatoire URSSAF : la Curps (contribution aux unions régionales des professionnels de santé).

Cette cotisation est gérée par l'ACOSS, caisse nationale qui gère la trésorerie de chacune des branches de la Sécurité Sociale. Elle pilote le réseau des URSSAF et reverse ainsi une dotation à chaque URPS.



URPS CD  
CHIRURGIENS-DENTISTES  
OCCITANIE

285 Rue Alfred Nobel  
34000 Montpellier

[contact@urps-chirurgiensdentistes-oc.fr](mailto:contact@urps-chirurgiensdentistes-oc.fr)

[www.urps-chirurgiensdentistes-oc.fr](http://www.urps-chirurgiensdentistes-oc.fr)